

La région du Transcontinental à l'heure de la prohibition

par Bernard Ouellet et Charlotte Caron-Robichaud
(pour la **Chambre de Commerce de Rivière-Bleue**)

Cette recherche a été réalisée dans le but premier de démystifier les faits entourant l'époque de la prohibition au niveau régional, et de rendre l'information recueillie accessible aux gens de la région et aux visiteurs.

Il peut paraître un peu difficile de rendre les faits d'une manière exacte, quand on s'attaque à une recherche traitant d'événements ayant eu lieu il y a plus de soixante ans, et qui demeure un sujet un peu "tabou" pour les rares personnes encore vivantes qui les ont vécus de près. Il s'est formé autour de l'époque de la prohibition tout un éventail de légendes, plus ou moins fondées, et souvent amplifiées par des rumeurs de toutes sortes, qu'il s'agit de vérifier en comparant les témoignages recueillis par diverses personnes antérieurement et ceux recueillis dans le cadre du présent projet.

Nous amorcerons donc l'historique en brossant un tableau de la société et de l'économie de l'époque, d'abord aux Etats-Unis, puisque c'est dans ce pays que la prohibition fut imposée, ce qui a eu pour effet de stimuler le commerce de l'alcool en provenance du Canada, et, plus particulièrement du Québec dans le cas qui nous intéresse.

I LES ÉTATS-UNIS

En 1920, aux Etats-Unis, le président Wilson s'était vu refuser par le Sénat le traité de Versailles, mettant fin à la guerre. Ce traité, négocié avec la France, l'Allemagne et l'Angleterre, représentait pour le chef du parti démocrate plus qu'un pacte de paix officiel. Il contenait en effet l'ébauche de la Société des Nations, promesse entrevue de paix mondiale. Un an après, les Etats-Unis signaient avec l'Allemagne un traité de paix séparé.

L'essentiel pour l'Amérique était désormais de revenir au mode de vie d'avant la guerre, qui, du moins, était normal et viable. Coupable d'avoir

précipité le pays dans le brasier de la guerre, le parti démocrate fut balayé aux élections de 1920, ce qui porta à la Maison Blanche, avec une énorme majorité, un homme à la médiocrité quasi-proverbiale, Warren G. Harding. Sa présidence fut marquée par trois points principaux: le régime de la prohibition des spiritueux, une réglementation restrictive de l'immigration et des scandales à l'échelon administratif le plus élevé... C'est le 1er janvier 1920 qu'entra en vigueur le 18^e amendement à la Constitution, interdisant sur toute l'étendue du territoire la fabrication, le transport et la vente de toute boisson alcoolique. C'était une puissante organisation féminine, l'Anti-Saloon League (Ligue contre les débits de spiritueux), qui, à la faveur de la guerre, avait obtenu l'intervention du pouvoir fédéral dans un domaine jusque là réservé aux Etats. L'Amérique entra dans l'ère de la prohibition, dans une époque d'immoralité et de violence.¹

La personnalité qui domina le monde du crime pendant l'époque de la prohibition fut, bien entendu, Al Capone. Quand il arriva, en 1920, des taudis de New-York à Chicago, il existait déjà une tradition de gangstérisme avec ses coutumes et ses lois. Le travail de Capone fut moins d'inventer que de développer, de mettre au point que d'organiser. Il se montra magnifiquement à la hauteur de ces tâches.

Le gang d'Al Capone était organisé pour gérer les maisons closes, les tripots et les débits de boisson clandestins. En moins de deux ans, Capone régnait sur les établissements qui offraient aux citoyens de Chicago les services et les produits interdits qu'ils souhaitaient se procurer en payant. Les riches clients du gangster pouvaient, grâce à lui, se procurer leurs marques d'alcool favorites, à même un réseau national de contrebande qui se fournissait au Canada, dans les ports de la côte atlantique et à Cuba.²

C'est ce réseau que les hommes du Québec se sont mis à alimenter, conscients des bénéfices énormes que pouvait leur rapporter un tel commerce.

ENSEIGNEMENT
ANTI-ALCOOLIQUE

L'ALCOOL ET L'ÉPARGNE

TABLEAU
17

Toutes les œuvres sociales ont un ennemi commun dans l'intempérance.

M^r CLOTTIER, auteur des Travaux-Sociaux.

1. Enfants, deux établissements se disputeront votre salaire et vos économies, dès la sortie de l'école. Lisez le tableau de ce que les deux ont à vous offrir et choisissez :

DÉBIT DE BOISSON

- 1^{er} Il engendre des non-valeurs.
- 2^e Il apporte au foyer larmes, misère et honte.
- 3^e Il abrège la vie et tue d'une façon honteuse.
- 4^e Il rend infidèle aux devoirs de la religion, de la famille et de la patrie.



Le débit de boisson est le quattru ou vingt-trois le salaire et l'épargne de l'ouvrier.

CAISSE D'ÉPARGNE

- 1^{er} Elle encourage au travail.
- 2^e Elle apporte au foyer pain, aisance et bonheur.
- 3^e Elle protège la sobriété et assure une heureuse vieillesse.
- 4^e Elle aide à pratiquer la vertu.



L'ouvrier qui débute bien dans la lutte pour la vie.

2. La boisson coûte cher.

La boisson, à elle seule, coûte plus cher que l'instruction des enfants, que le soutien des maisons de charité, et que l'entretien des églises.

M^r ENARD, auteur de Volonté.

Coût de la boisson dans le Québec : \$25 000 000

Coût de l'instruction dans le Québec : \$12 500 000

3. L'alcool qui se consomme dans nos villes et nos campagnes, coûte plus cher que la viande et le pain réunis.

M^r BÉLÉMI, architecte de Montréal.

Coût annuel de l'alcool dans le monde entier : \$2 450 000 000

Coût annuel du pain dans le monde entier : \$ 350 000 000

Sous l'influence de l'alcool, l'homme produit moins, d'où appauvrissement pour l'ouvrier, pour le patron, pour la nation.

II LE CANADA

Au niveau national, l'idée que les gouvernements devaient exercer certains contrôles sur la distribution et la vente des boissons alcoolisées date de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

C'est aussi vers la même époque que plusieurs groupes de pression commencèrent à militer en faveur de la prohibition. Voici les dates importantes relatives à la loi de la prohibition au pays:

- 1852: L'Honorable Malcolm Campbell, maître général des postes introduit une notion restreignant la manufacture, la vente et l'importation des liqueurs intoxicantes.
- 1853: La Ligue pour la loi canadienne sur la prohibition est organisée. Objectif: la prohibition totale. Les brasseurs et distilleurs font appel à un secrétaire permanent qui les représente à Toronto, alors siège du gouvernement.
- 1878: La loi canadienne sur la tempérance ou "Loi Scott" est passée. Cette loi permet à chaque localité d'exercer une option par plébiscite.
- 1892: La Commission Royale d'Enquête sur le trafic des boissons alcoolisées est instaurée.
- 1895: Le rapport de la Commission Royale est divulgué.
- 1901: L'Île du Prince Edouard devient la première province à instaurer la prohibition.
- 1917: La Saskatchewan devient "sèche" (prohibitive) ainsi que la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick.
- 1920: La province de Québec est le seul territoire au nord du Mexique sur le continent américain que la prohibition ne touche pas.
- 1921: La Commission des Liqueurs est établie à Québec sous Louis-Alexandre Taschereau.
- 1921: La loi sur les boissons alcooliques de la province de Québec en 1921 sert de modèle pour la plupart des législatures canadiennes et américaines.
- 1923: La Colombie-Britannique et le territoire du Yukon adoptent une politique gouvernementale pour les ventes d'alcool contrôlées.
- 1923: Le Manitoba fait de même, ainsi que les provinces suivantes:
- 1924: L'Alberta
- 1925: La Saskatchewan
- 1927: L'Ontario et le Nouveau-Brunswick
- 1928: La Nouvelle-Ecosse

III LE QUÉBEC

On relève les premières traces de prohibition dans la province vers la fin de la première guerre, après la mort de Laurier.

En 1919, un centre de démobilisation était installé à Québec. Des soldats de tout le pays, débarqués

à Halifax et à St-Jean, Nouveau-Brunswick, venaient se mettre en règle à Québec avant de réintégrer la vie civile... Proies faciles pour les marchands de plaisirs. Des contrebandiers, des tenanciers de bars guettaient l'arrivée des trains. La ville de Québec s'était votée depuis quelques années un règlement prohibitionniste, ce qui eut pour effet de créer un trafic clandestin.

Encore une fois, ce sont les journaux ontariens qui répandent de fausses rumeurs, exagérant les faits, clamant que les citoyens de Québec empoisonnent les soldats. Quoi qu'il en soit, le 10 avril 1919, les citoyens de Québec, Lévis et Trois-Rivières se prononcent contre la prohibition.³

En 1921, la Commission Scott, qui, au fédéral, percevait les taxes sur les alcools cède tous ses droits aux provinces. La Commission des Liqueurs est instaurée sous Taschereau.

C'est à cette époque que l'on voit apparaître les premiers trafiquants d'alcool "bootleggers", peu avant que la prohibition américaine ne rende leur commerce des plus florissants. En effet, même avant la grande demande aux Etats-Unis, les citoyens canadiens-français préféraient l'alcool et la bière de contrebande aux produits taxés et par conséquent dispendieux de la Commission des Liqueurs.

De plus, l'établissement d'une succursale de la Commission étant autorisé seulement aux villes de plus de 5 000 habitants, les municipalités rurales étaient donc les points les plus actifs de la contrebande.

IV LA RÉGION DU TRANSCONTINENTAL

A la campagne comme à la ville, la consommation et la vente d'alcool font l'objet de protestations véhémentes de la part du clergé. Dans la région, on relève des traces de conflit très tôt. En 1907, le curé d'Estcourt, D. Chénard, adresse une lettre à l'évêque du diocèse:

Le 18 avril 1907

"De ce temps-ci, j'ai une guerre affreuse à faire contre l'établissement d'une licence de marchand de boisson au détail dans ma paroisse. J'ai demandé au Conseil de passer un règlement prohibitif; j'ai cité les beaux exemples des autres municipalités et des conseils de ville de Québec et de Lévis. Je fais signer une requête dans la paroisse et j'irai au Conseil pour m'y opposer et protester jusqu'au bout. Mais je crains fort que ce ne soit peine perdue. Je ne sais pas quel souffle diabolique est passé sur ma paroisse depuis quelques temps."⁴

Le clergé deviendra vite l'obstacle le plus redoutable pour les "bootleggers". Il a juridiction sur tout: vie familiale, justice, politique... On peut juger de l'ampleur du pouvoir clérical par une autre note du même D. Chénard.

"Procès à Rivière-du-Loup en Cour Supérieure contre le curé de St-Éleuthère, par Thomas Ouellet, vendeur de boisson sans licence de la mission

d'Estcourt, parce que le curé lui avait écrit une lettre privée pour lui reprocher sa conduite. Le curé gagne".⁵

C'est vers 1920 que commence à se structurer le commerce illégal de l'alcool. Ici et là dans la province, certaines personnes acquièrent renommée et pouvoir. Dans les Cantons de l'Est, Conrad Labelle échafaude son commerce. A l'Islet, près de Montmagny, un certain Tremblay fait des affaires d'or. Au Nouveau-Brunswick et dans le Maine, Jack Nolan commence à faire parler de lui. C'est d'ailleurs avec celui-ci que s'associent nos bottleggers locaux: Maxime Albert et Alfred Lévesque. La puissance de tous ces contrebandiers correspond avec la déclaration de la loi de la prohibition aux Etats-Unis. D'ailleurs, il est intéressant de constater que ces hommes étaient tous originaires de villes et villages situés près de la frontière.

Natif de St-Hilaire, au Nouveau-Brunswick, Maxime Albert distillait de l'alcool directement dans le village, avec l'aide de quelques hommes et de ses fils. Un jour, un alambic explosa et un des fils de M. Albert fut brûlé gravement dans l'accident. C'est à cette époque qu'Alfred Lévesque, natif de Frenchville, sur l'autre rive de la rivière Madawaska, commença à travailler pour M. Albert.

Vers 1919, à peu près en même temps qu'il s'associait à Jack Nolan pour faire le trafic vers le Nouveau-Brunswick et le Maine, Alfred Lévesque vint s'établir à Rivière-Bleue. Il y ouvrit un restaurant et une petite entreprise d'embouteillage de liqueurs douces, probablement pour y élargir son territoire de vente.

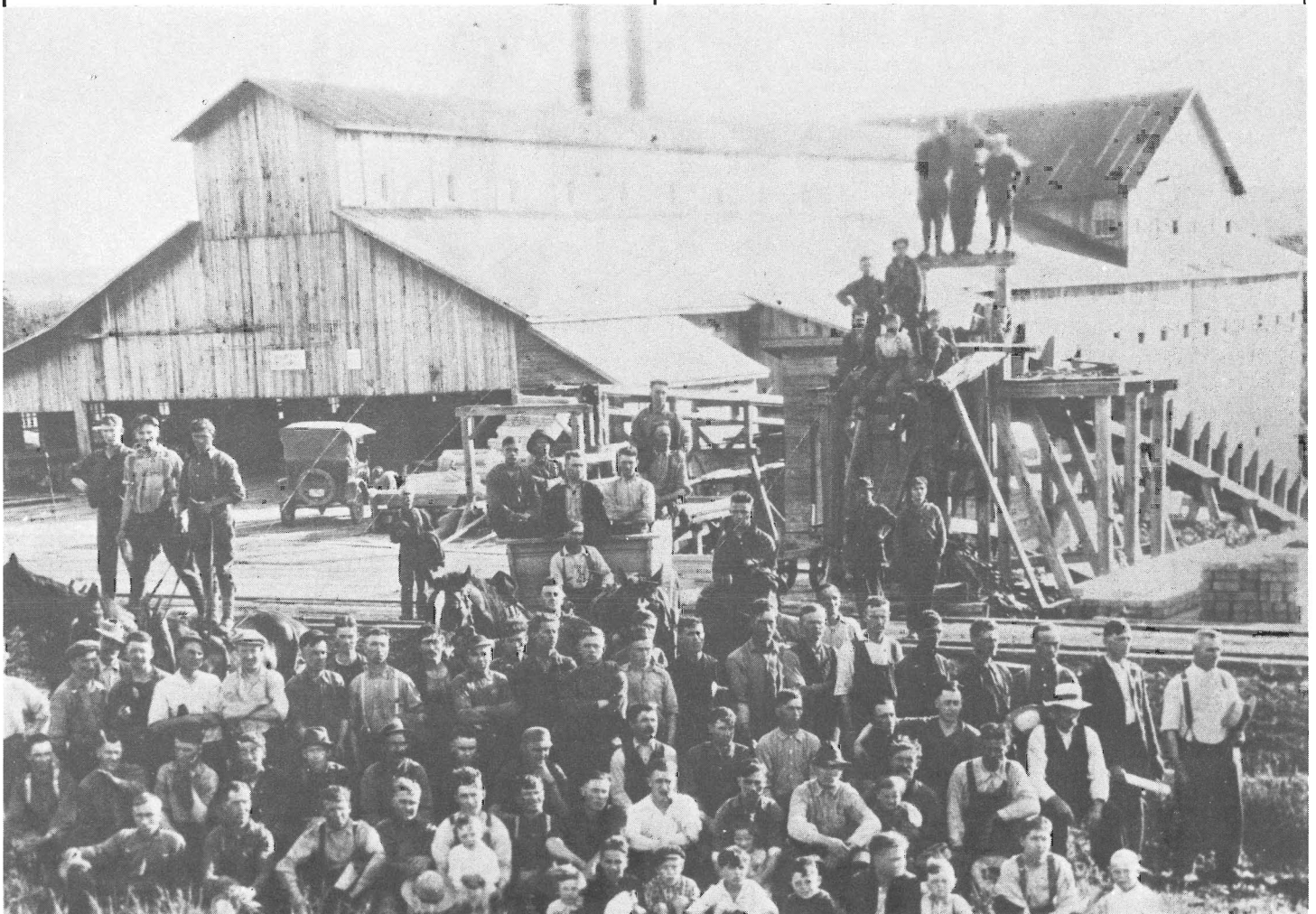
A l'époque, Rivière-Bleue était un petit village prometteur, axé sur l'industrie du bois de sciage, comme toutes les paroisses intégrées dans la deuxième phase de développement du Témiscouata. Avec le chemin de fer du Transcontinental, était arrivée la Blue River Lumber, dont les installations étaient alors parmi les plus importantes de tout le comté du Témiscouata. Cette compagnie débuta ses opérations en août 1914.

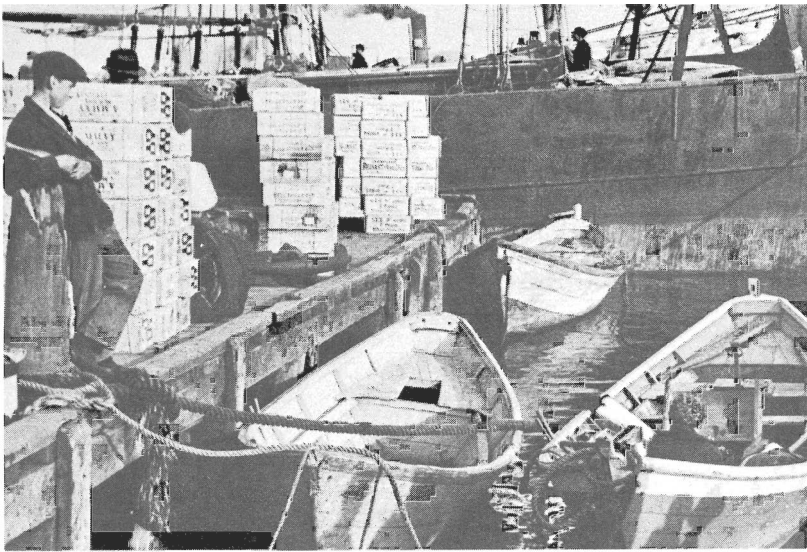
Mais le chemin de fer avait attiré plus que des journaliers. Une paroisse nouvelle, en pleine expansion... il n'en fallait pas plus pour qu'Alfred Lévesque et ses associés y voient un endroit de prédilection pour le "bootlegging". Progressivement, plusieurs personnes originaires du Nouveau-Brunswick particulièrement de St-Hilaire venaient soit s'établir à Rivière-Bleue, soit y travailler occasionnellement pour Alfred Lévesque. Son frère Emile, Camille Rossignol, chauffeur à l'habileté quasi légendaire, et bien d'autres, commencèrent à transporter des cargaisons d'alcool vers Rivière-Bleue, Estcourt, Notre-Dame-du-Lac et ailleurs dans la région.

Parmi ces premiers chargements, il semble qu'une grande partie du stock ait été de l'alcool frelaté⁶ de qualité très discutable. En effet, certains témoignages font état d'un procédé de redistillation d'alcool de bois provenant de pharmacies de Boston. Le traitement du produit brut était effectué à St-Hilaire, N.-B., chez le beau-père d'Alfred Lévesque.

Peu à peu, le réseau s'implantait et s'élargissait. L'alcool provenait désormais des Iles St-Pierre et Michelon, ce qui donnait lieu à des livraisons dans les

Le moulin à scies de la Blue River Lumber à Rivière-Bleue.





Saint-Pierre et Miquelon, le port dans les années du commerce prospère de l'alcool.

villages situés en bordure du fleuve: Cacouna, Trois-Pistoles, St-Simon, St-Fabien, Cap-à-L'Orignal jusqu'à Matane, Marsoui, Mont-Louis et Mont St-Pierre. Plus près de nous, à Estcourt, un dépôt central était aménagé dans un hangar derrière les lignes américaines. Les murs étaient creux et le plafond amovible pour permettre l'entreposage de quantités considérables d'alcool. La maison d'Alfred Lévesque, logée à l'emplacement de l'actuel "Dépanneur de la Rivière", recevait elle aussi d'importants stocks de boisson dans des caches creusées sous la bâtisse. Ces provisions servaient à fournir la clientèle en hiver, surtout pour les Fêtes, alors que les automobiles étaient inutilisables sur les routes non-pavées et non-entretenuës.

On sait que des postes de vente existaient un peu partout au Québec: Estcourt, Rivière-Bleue, St-Honoré, Rivière-du-Loup, Notre-Dame-du-Lac, Cabano, et au Nouveau-Brunswick: Leggis, Edmundston, Baker Brook et Connors. Ce ne sont là que quelques-unes des points de vente que nous avons pu retracer avec certitude, car le réseau s'est étendu bien au-delà du Témiscouata, après quelques années de fonctionnement. On sait, par exemple, que des livraisons ont été effectuées jusqu'à St-Anselme de Dorchester et Ste-Marie de Beauce, et que certains chargements provenaient d'aussi loin que Richibucto sur la côte est du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de Jack Nolan.

Territoire neutre par excellence, les possessions françaises de St-Pierre et Miquelon recevaient des cargaisons d'alcool très variées: whisky, champagne, rhum, vins et liqueurs de toutes sortes. On raconte que les insulaires, relativement peu nombreux à cette époque de l'après-guerre, réussissaient à remplacer le charbon par des caisses de bois vides d'alcool, pour chauffer leurs maisons. Ce qui est certain, c'est que la contrebande a redonné aux Iles St-Pierre et Miquelon la prospérité que la première Guerre mondiale lui avait enlevée.

Malgré le fait que les "bootleggers" avaient la possibilité de s'approvisionner à St-Pierre en boissons variées, ceux de notre région, avaient, semble-t-il, opté pour le plus fort et le moins cher, soit l'alcool "Hand Brand", distillé directement sur les Iles et vendu en contenants métallique de 2½ gallons. Etant donné la forte concentration de ce produit, il était possible de le

diluer avec de l'eau pour le revendre. Cet alcool étant originalement sans couleur, il arrivait qu'on le colorait à l'aide de thé ou de sucre brûlé pour, par la suite, le revendre embouteillé sous le nom de whisky, rhum ou toute autre liqueur colorée. On y ajoutait aussi des essences pour en varier le goût.

A partir du moment où la Commission des Liqueurs, qui avait été instituée à Québec en 1921, établit une succursale à Rivière-du-Loup en 1930, les "bootleggers" se mirent à en imiter les produits, ou du moins leurs contenants. Les bouteilles, les étiquettes et les bouchons déguisaient toujours le même produit, transformé et coloré. Il est difficile de retracer la provenance de ces flacons de même que celle des étiquettes très bien imitées. M. Robert "Robbie" Breton, ex-bootlegger originaire de Notre-Dame-du-Lac, nous a raconté qu'ils étaient fournis par des contrebandiers américains, subalternes du fameux Al Capone. On sait en effet que les distilleries clandestines de Chicago avaient recours au même stratagème pour imiter des liqueurs d'importation. Cependant, une autre personne soutient que ce serait Emile Albert, fils de Maxime, qui aurait eu les contacts à la Commission des Liqueurs pour obtenir ces flacons clandestinement. Cette hypothèse semble la plus plausible, car les bouteilles, pour avoir l'air authentiques, devaient avoir le sceau et le sac de la Commission, ce que les "bootleggers" américains n'auraient pu fournir.

Un contenant de 2½ gallons d'alcool "Hand Brand".





C'est la seule des dix gares autrefois échelonnées entre Saint-Marc du Lac Long et Saint-Éleuthère qui existe encore. Elle abrite aujourd'hui le "Club d'Artisanat le Riverain" et une partie des collections du Musée "Le Domaine du Pionnier" de Rivière-Blanc. Elle abrite aussi une exposition sur le bootlegging.

V APPORT ÉCONOMIQUE

Il est difficile d'évaluer l'apport, négatif ou positif, que peut avoir eu un tel commerce, sur l'économie d'un village. Il est certain que le "bootlegger", de par ses relations avec ses clients, était toujours un homme généreux, donnant du travail et "payant la traite" à ses employés et à leurs proches. Les contrebandiers couraient toujours certains risques, mais, les larges profits qu'ils faisaient, suffisaient dans la plupart des cas à régler les amendes encourues. Les revendeurs, quant à eux, faisaient un profit appréciable tout en restant chez eux et en ne risquant rien.

Un aspect à souligner à propos d'apport à la communauté pourrait être non pas un apport économique, mais un apport social, dans le sens où Alfred Lévesque a stimulé, à Rivière-Blanc, la participation à diverses activités sociales ou sportives: baseball, bazars, tennis... Les "bazars", fêtes foraines rurales, étaient bien sûr une occasion pour les "bootleggers" d'écouler leurs stocks d'alcool et de cigarettes américaines (ce commerce étant parallèle à celui de l'alcool. Les cigarettes américaines en contrebande revenaient beaucoup moins cher au détail que le tabac canadien).

Le clergé, à cause de son autorité, bénéficiait parfois, contre son gré, des largesses des "bootleggers"; par exemple à St-Hilaire, N.-B. où Maxime Albert et Alfred Lévesque auraient fourni des matériaux pour reconstruire l'église du village. On nous a raconté que les wagons transportant la brique destinée à la fabrique, dissimulaient parfois autre chose...

Le clergé était en principe contre la vente légale ou illégale d'alcool, mais les "aumônes" de cette importance, pouvaient parfois ralentir le zèle de certains ecclésiastiques.

Il n'en fut pas de même de l'abbé D. Thériault, curé de Rivière-Blanc, au début des années 20, qui, avec l'aide de huissiers mutés pour l'occasion en policiers des mœurs, faisait parfois des visites inromptues aux paroissiens suspects. Bien qu'il connut très bien Alfred Lévesque, il lui mena une lutte acharnée en lui faisant saisir des chargements d'alcool à plusieurs reprises.

VI LE CHEMIN DE FER

Le train jouait un rôle important pour les "bootleggers", surtout, lorsque venait le temps d'expédier la marchandise en grosses quantité vers le Nouveau-Brunswick et les États-Unis. Il servait aussi à acheminer des charges de boisson jusqu'à Rivière-Blanc, mais il semble que ce soit l'automobile qui ait le plus servi pour transporter l'alcool en provenance du fleuve. L'alcool était dissimulé, à travers des wagons chargés du bois des moulins à scie de la Dauteuil Lumber et de la scierie Pierre Malenfant du Pied du Lac, en collaboration avec les propriétaires ou les gérants de ces industries. Les chargements s'effectuaient de nuit. Il arrivait souvent que des chargements soient saisis, sur des rapports de témoins. On pouvait camoufler, sur quelques wagons de bois scié et mesuré, plus de 2,000 gallons en une seule nuit, dans les bonnes années du trafic.

VII L'AUTOMOBILE

Alfred Lévesque avait à sa disposition une flotte d'automobiles assez importante. Certaines étaient des autos volées à Québec et Montréal, repeintes et dont les numéros de série avaient été enlevés. "Maquillées" à St-Hilaire et à Edmunston, les voitures prenaient la route aussitôt prêtes. D'autres automobiles appartenaient à ses hommes de confiance.

En auto, il fallait jouer de ruse contre les douaniers et les policiers, car ce moyen de transport, à l'encontre du train, ne permettait pas une grande capacité de chargement. Quand on saisissait une automobile, le chauffeur était évidemment arrêté, ce qui ne se produisait jamais lorsque l'on expédiait par train.

Les hommes d'Alfred Lévesque multipliaient les ruses: passer la frontière déguisés en prêtre, cacher les contenants d'alcool dans des barils de pommes, dans des cercueils, traverser la rivière Madawaska de nuit à gué ou en canot, et bien d'autres. Les poursuites en voiture pouvaient se solder par des accidents tragiques, l'alcool étant très inflammable. M. Robert "Robbie" Breton, de Cabano, se souvient d'un accident, impliquant une voiture faisant partie d'un convoi d'alcool, en provenance de la Gaspésie, sur le pont de la rivière Trois-Pistoles. Un autre témoin affirme avoir déjà été poursuivi par des policiers de Matane à Trois-Pistoles. De plus, un employé d'Alfred Lévesque s'est noyé dans le lac Témiscouata, après avoir été poursuivi par des policiers.

Toutefois, les accidents et les autres difficultés sur la route étaient beaucoup moins fréquents dans la région, qu'en beaucoup d'autres endroits, où les contrebandiers devaient acheminer eux-même en automobile leur marchandise, à l'intérieur de la frontière américaine. Dans le sud de Montréal et dans les Cantons de l'Est, les "bootleggers" faisaient parfois face, sur la route, à des bandes rivales essayant de leur voler leur alcool.

VIII LES PRIX DE L'ALCOOL

Les prix de l'alcool de contrebande varient beaucoup au cours des années de la prohibition. Vers 1920, Alfred Lévesque payait lui-même 3,00\$ la "canisse" de 2½ gallons. Il la revendait en gros pour 7,00\$, mais parfois diluée de moitié. Lorsqu'il lui fut possible de se procurer de l'alcool en barils, Alfred Lévesque le payait 0,75\$ le gallon.

Le prix du "Hand Brand" (St-Pierre et Miquelon) à la bouteille (grosse bouteille vide de bière) a varié de 0,75\$ à 1,50\$ dans les années 1920-1925. On voit donc que le profit était appréciable. Sans compter les revenus de ses nombreuses autres entreprises.

Les employés d'Alfred Lévesque étaient tous bien rémunérés, certains mieux que d'autres. Au début des années 20, par exemple, une livraison d'une quarantaine de gallons à St-Anselme de Dorchester rapportait 4,00\$ aux préposés, ce qui équivalait au salaire de la

moitié d'une semaine dans un moulin à scie. On avait toujours le choix d'être payé comptant ou en alcool: 4,00\$ étant le prix d'un gallon de whisky. Certains employés étaient mieux payés pour des missions plus importantes. Camil Rossignol, par exemple, a touché jusqu'à 12,00\$ par jour vers la fin des années 20.

IX LA JUSTICE ET LES SANCTIONS

On peut s'étonner du fait que ce trafic ait pris autant d'ampleur sans avoir rencontré plus d'opposition de la part des autorités policières. A l'époque, surtout dans les débuts du "bootlegging", les policiers et les agents de la Commission des Liqueurs étaient pratiquement inexistantes. Même après que la Police Montée fut nommée responsable de la contrebande, les quelques agents qui couvraient une région, ne pouvaient avoir contrôle sur tout ce qui se passait, avant quelques années de fonction. Il réussirent pourtant à donner du fil à retordre à Alfred Lévesque qui, de 1930 à 1935, purgea à quelques reprises des peines d'emprisonnement de plusieurs mois. A une occasion il aurait été condamné à plusieurs années de prison, mais il n'y serait resté que deux ans et demi parce qu'il était malade. Il eut à répondre à diverses accusations: vol de voitures, conspiration, trafic, sans compter ses hommes, pour qui, il devait payer lorsqu'ils se faisaient prendre.

Pendant qu'Alfred était emprisonné, son frère, Emile Lévesque, prit la relève et ses affaires étaient florissantes. La marchandise était maintenant livrée par avion à Estcourt et à Ste-Rose-du-Dégelé, parfois même sur le Beau Lac pour être dissimulée dans une grange située près du Lac.

X LA FIN DU TRAFIC

L'hésitation que manifestèrent les Américains à abandonner leurs vertueux interdits apparaît dans la réputation calculée du candidat à la présidence, Franklin Delano Roosevelt, au cours de la campagne de 1932, à se prononcer nettement en faveur de l'abrogation de la prohibition. Mais la crise économique, le chômage, et la possibilité de créer des emplois dans une industrie légalisée faisaient du moralisme une denrée de luxe. En février 1933, le Congrès approuva une proposition d'amendement constitutionnel en vue d'abroger la prohibition. Moins d'une année plus tard, le 21e amendement à la Constitution fut adopté par le nombre requis d'Etats et les boissons alcooliques furent à nouveau autorisées. Mais même après l'abrogation par la nation toute entière de la prohibition, des Etats, à titre individuel, conservèrent leurs lois sur la prohibition, certains mêmes (l'Oklahoma et le Mississipi) jusqu'en 1959 et 1966.

Vers le milieu du XX^e siècle, le crime organisé se reconvertis, avec succès, de la contrebande de l'alcool au trafic de stupéfiants. Alors qu'au temps de la prohibition les "bootleggers" se préoccupaient de satisfaire une demande toujours présente, le crime organisé en se tournant vers les stupéfiants, chercha en même temps à créer la demande. Cette attitude allait engendrer, à son tour, des problèmes d'une difficulté sans précédent dans l'histoire américaine.⁸

Dans la région, le trafic d'alcool ralentit considérablement après l'arrestation d'Alfred Lévesque en 1930. Emile Lévesque entreprend la vente dans la région environnante, seulement pour fournir à la demande, mais ne passe plus rien aux lignes américaines.

A partir de ce moment, les alambics redeviennent à la mode et les petits revendeurs se remettent à produire leur propre marchandise, pendant que le trafic décline rapidement. De 1940 à 1955, Emile Lévesque vend encore des cigarettes américaines et de l'alcool en contrebande, mais le réseau qu'avait créé Alfred est définitivement démantelé.

Alfred Lévesque meurt aux alentours de 1959 d'une maladie pulmonaire, après s'être recyclé dans le commerce légal, celui des matériaux de construction.

CONCLUSION

Le phénomène du "bootlegging" dans la région n'est pas, bien sûr, un cas isolé. Il apparaît, au niveau national, comme une opposition à la morale rigide et à l'attitude "répressive" du clergé en ce qui a trait à la consommation d'alcool. Mais la province de Québec était sans aucun doute le cadre de la majorité des activités de trafic d'alcool. Ceci peut s'expliquer en partie par la mentalité moins extrémiste des Canadiens-Français comparativement aux provinces protestantes de langue anglaise et la position privilégiée de la province sur le continent américain.

Le Témiscouata et la région du Transcontinental, dans leur ensemble, ont joué un rôle prépondérant dans la distribution de l'alcool dans tout l'Est et une partie du Centre du Québec. Pour ce qui est de Rivière-Bleue même, on peut dire que le village a été un centre d'activité relativement important, à cause du chemin de fer, en partie, mais surtout parce qu'Alfred Lévesque y a résidé et "recruté" plusieurs de ses hommes.

C'est à travers les préjugés moralistes de l'époque que l'on découvre les nombreuses qualités que ces hommes se devaient de posséder dans la vie de tous les jours: sang-froid, collaboration, générosité, astuce, sens de l'entreprise et bien d'autres.

A une époque où la religion imposait un style de vie puritain (tout ce qui était plaisir était considéré mauvais) et pendant laquelle la situation économique ne laissait pas entrevoir de développement de carrière, il est fascinant de constater comment des hommes et des femmes n'ont pas hésité à bousculer les autorités pour se tailler une place dans la prospérité, l'aventure et l'histoire...

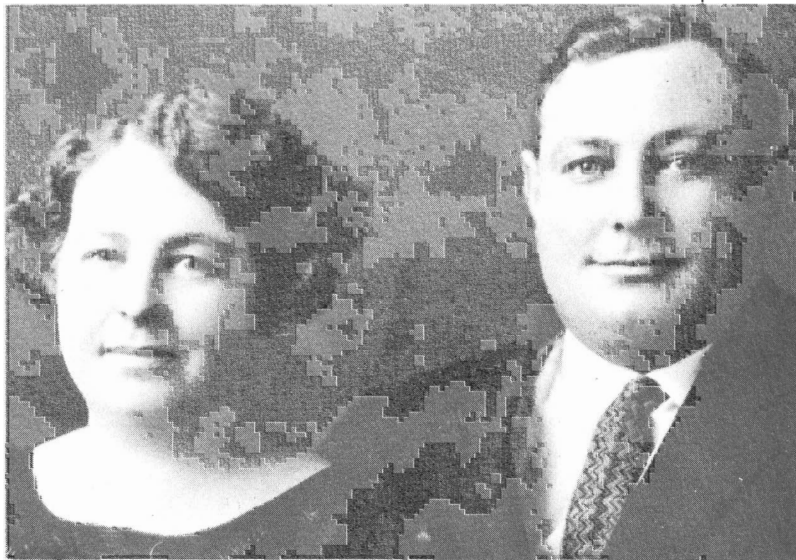
Les stratégies employées pour acheminer leurs produits ainsi que les caches souterraines sont sans doute

les détails les plus typiques de l'histoire régionale de la prohibition. Toutefois, nous ne sommes pas arrivés à tirer au clair l'histoire des tunnels car les quelques "bootleggers" ou employés encore vivants, hésitent à divulguer les détails des opérations qu'ils effectuaient. Cette crainte s'explique par le fait que plusieurs des principaux "acteurs" sont décédés mais de proches parents encore vivants n'apprécieraient peut-être pas que les noms soit publiés. Mais il y a plus, lorsque l'on interroge ces gens sur leur passé, on perçoit chez eux une sorte de complicité secrète, un principe où la discrétion est restée la même avec le temps. On croirait même que certaines gens ont encore peur de représailles ou des qu'en-dira-t-on.

C'est également pour toutes ces raisons que nous ne dévoilons pas les noms des personnes qui ont été impliquées de près ou de loin dans cette histoire, même si nous en connaissons plusieurs.

Le refus de plusieurs personnes directement impliquées, de nous fournir des informations sur le sujet, nous impose de conserver l'anonymat.

ALFRED LÉVESQUE: L'HOMME



Alfred Lévesque et son épouse.

Alfred Lévesque est originaire de Frenchville, Maine, où il a été élevé. Après avoir été chauffeur de taxi à Edmundston, il se porta acquéreur du Sunset Inn, hotel-motel situé dans la même ville. C'est probablement à cette époque que débuta avec Maxime Albert la production d'alcool frelaté à St-Hilaire. Par la suite, M. Lévesque vint s'installer à Rivière-Bleue, où, sous la couverture que lui donnait son entreprise de liqueurs douces, il échafauda son réseau de distribution.

Les témoignages sont unanimes pour décrire Alfred Lévesque comme un homme simple, généreux, charitable et aimant la société. La façon dont il gérait ses affaires officielles et non-officielles nous prouve bien qu'il avait un sens inné de l'administration.

Il possédait, semble-t-il, outre ces qualités, un sens de l'humour assez spécial: renvoyer à l'abbé Thériault, dans le plus simple appareil, le policier qu'il avait en-



Rivière-Bleue, vue de la rue principale.

gagé pour contrer le trafic; lancer dans le champ les clefs de voiture d'un autre policier qui prétendait l'arrêter sur la route de St-Alexandre, voilà un comportement pour le moins audacieux, de la part d'un gros monsieur à l'air distingué.

Ce sont tous ces attributs, doublés d'un talent de leader hors du commun, qui ont fait d'Alfred Lévesque le chef incontesté du réseau de contrebande dans l'Est du Québec. Même si depuis des années la morale de l'époque a continué à faire percevoir les "bootleggers" locaux comme des "gens de mauvaise vie", il reste que le phénomène aurait pu porter sur n'importe quel autre produit que l'alcool, et que c'est maintenant l'Etat qui retire les bénéfices de la vente des boissons alcooliques.

APPENDICE 1 L'ALCOOL "FRELATÉ"

Parallèlement au trafic d'alcool provenant de St-Pierre et Miquelon, il existait sur le marché noir d'autres produits d'alcool, fabriqués "artisanalement". On fabriquait la "bagosse" avec de la mélasse brute, des céréales (orge, blé) et/ou du sucre blanc. On y ajoutait aussi des fruits pour aromatiser.

Il semble que dans la région, il n'y ait jamais eu d'accident fâcheux relativement à la consommation de ce genre de boisson. On sait qu'à certains endroits aux États-Unis, les distilleries au service d'Al Capone produisaient de véritables poisons qui brûlaient le tube digestif ou rendaient aveugles certains consommateurs. Le fait est que, sans instrument de contrôle, la différence entre l'alcool étylique et métylique est assez mince...

Dans ses premières années de contrebande, Alfred Lévesque revendait lui-même de l'alcool de bois redistillé provenant de pharmacies de Boston. Toutefois, c'est surtout après l'arrestation finale de ce dernier que

l'alcool "maison" est devenu le plus populaire. Au Beau-Lac, notamment, une dame bien connue, ex-employée d'Alfred Lévesque, fournissait sa clientèle avec de la "bagosse" d'excellente qualité, semble-t-il.

Les alambics comportaient, outre les risques d'empoisonnement, un autre danger majeur: ils pouvaient exploser, les vapeurs d'alcool qu'ils contenaient étant très inflammables. Mais on ne rapporte pas, de ce côté non plus, d'incidents graves à Rivière-Bleue.

APPENDICE 2 LE TUNNEL

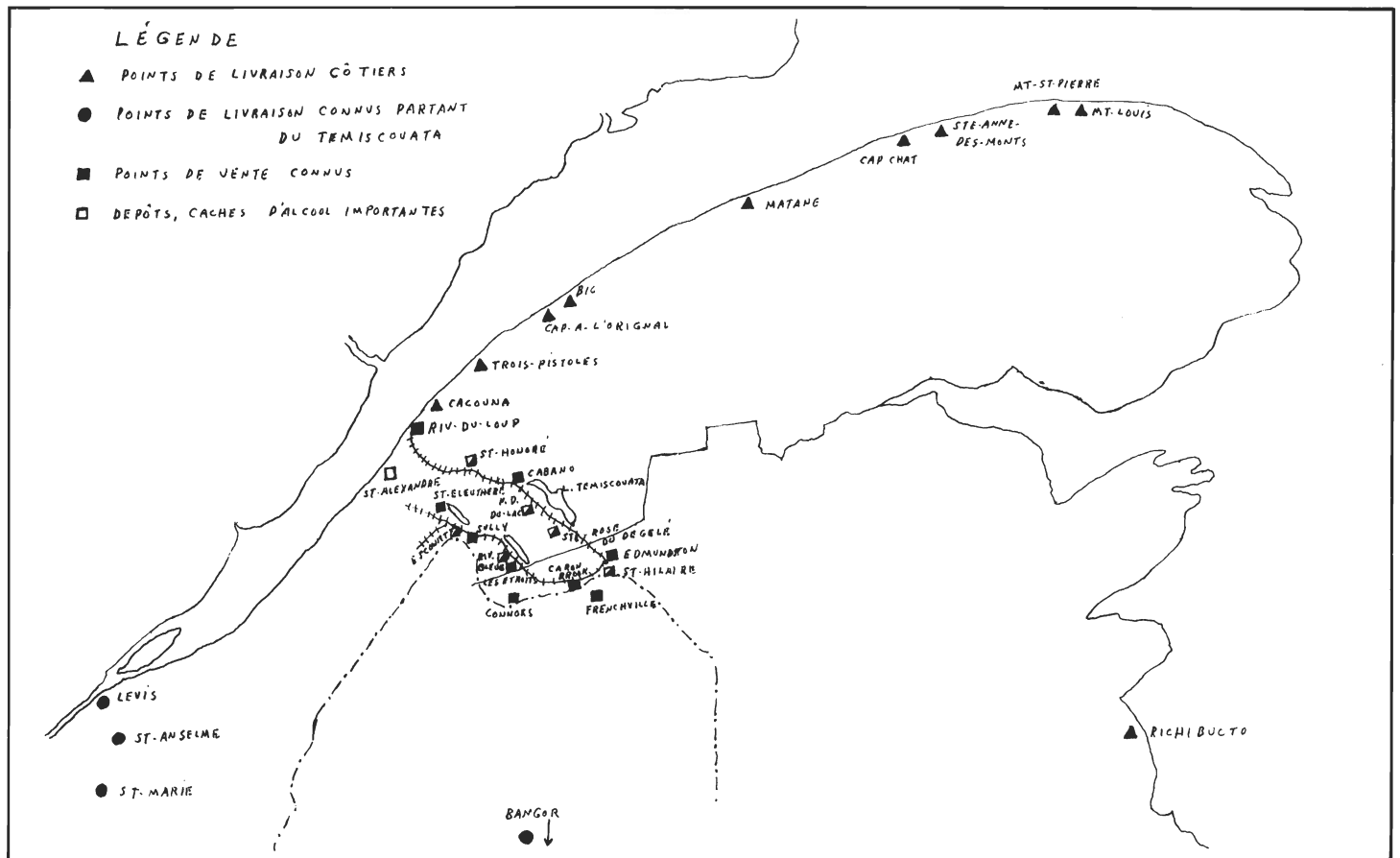
Nous avons volontairement séparé cette partie de la recherche du texte historique, étant donné qu'il existe plusieurs versions controversées des faits, et que nous n'en sommes pas venus à en tirer une conclusion objective.

Un ancien employé d'Alfred Lévesque nous a affirmé qu'il avait lui-même creusé une petite cache de 8x8 pieds sous la maison actuelle de M. Raymond Landry, (Dépanneur de la Rivière) en bas de la côte de la gare. Selon lui, aucun autre tunnel n'a existé dans ce secteur.

D'autres témoignages (nombreux, mais non prouvés) font mention d'un tunnel qui aurait traversé la rue principale jusque chez Désiré Godbout, le voisin d'en-face et homme de confiance d'Alfred Lévesque.

Des rumeurs veulent qu'un tunnel d'au moins 150 pieds de long ait existé entre la maison d'Alfred Lévesque et la desserte du chemin de fer, qui était alors située entre la voie ferrée et l'actuelle rue des Pins. Cette hypothèse tend cependant à être démentie par deux faits: premièrement, nous n'avons trouvé aucun témoin de la construction et deuxièmement quelques témoignages font état d'un égout qui avait été creusé en direction de la rivière par les propriétaires des maisons avoisinantes de la gare; ceci expliquerait les éboulis s'étant produits autour de la maison d'Alfred Lévesque il y a quelques années. ■

- 1 Histoire des États-Unis, F.L. Schoell "La petite bibliothèque Payot" 1969
- 2 Les États-Unis, Harry Cranbrook-Allen
- 3 Rumilly, Robert "Histoire de la province de Québec", Editions Chanteclerc 1952, Tome XXIV
- # Celui qui cache sa bouteille dans sa botte. Aux États-Unis, contrebandier d'alcool pendant la prohibition, 20^e siècle, mot américain (Petit Robert).
- 4 Archives de la paroisse d'Estcourt
- 5 Idem
- 6 Voir appendice 1
- 7 Voir appendice 2
- 8 Idem 2



BIBLIOGRAPHIE

- 1- Schoell F.,
Histoire des Etats-Unis,
"La petite bibliothèque Payot", 1969.
- 2- Cranbrook-Allen, Harry,
Les Etats-Unis,
Chap. 8 "Le crime au service de la communauté, 1967
- 3- Rumilly, Robert
Histoire de la province de Québec
Editions Chantecler, Tomes XXIV et XXV, 1952
- 4- *Archives de la paroisse d'Estcourt*
- 5- Ouellet, Gaby,
Plourde, Ghislain
Notes de recherche sur la prohibition, 1976
- 6- Lévesque, Chantal
Côté, Gérard
Aubut, Benoît
Rivière-Bleue, 60 ans d'histoire
Brochure à édition limitée, 1976
- 7- Cabay, Marcel,
Cher Conrad,
Ed. Héritage, Coll. "Héritage Plus", 1981